

## ■ RECOMMANDATION - PARTIE 1

---

L'examen du texte par le Parlement devrait mieux inscrire les mesures retenues dans l'approche plus large de la stratégie de décarbonation, afin de rattraper le retard de la France sur sa trajectoire d'émissions et de respecter les prochains budgets carbone. Une attention particulière devrait être portée au calendrier de mise en œuvre des actions afin de tenir le rythme de baisse des émissions attendu à partir de 2024 et le budget carbone de la période 2024-2028. Cela est rendu d'autant plus nécessaire que le rehaussement de l'objectif européen de réduction des émissions de -40 % à -55 % des émissions en 2030 par rapport à 1990 pourrait impliquer un relèvement de l'effort français.

## ■ RECOMMANDATION - PARTIE 2

---

Pour cette dernière grande loi de la législature sur le climat, il est important d'intégrer l'approche stratégique de la SNBC dans la diversité des propositions de la CCC. L'examen du texte par le Parlement devra permettre de compléter et améliorer la portée des mesures proposées, y compris sur le pilotage et la conduite de la transition, pour que les objectifs annoncés soient atteints. Après promulgation de la loi, le gouvernement devra également s'assurer de la compatibilité des décrets d'application avec les budgets carbone de la France et les enjeux de transition juste.

## ■ RECOMMANDATION - PARTIE 3

---

Pour améliorer la qualité des études d'impact, le HCC propose les pistes suivantes.

Concernant la quantification des impacts en émissions, le HCC recommande d'harmoniser le format de rendu des résultats quantifiés, d'explicitier systématiquement les hypothèses et méthodes retenues ainsi que les sources des données utilisées, de préciser l'effet attendu sur les budgets carbone, et de discuter qualitativement l'impact « *significatif mais indirect* » et/ou « *catalyseur et accélérateur* » lorsque une évaluation quantifiée apparaît difficile.

Concernant la contribution aux orientations de la SNBC, le HCC recommande de discuter la plus-value stratégique des mesures proposées par rapport à l'existant et aux tendances récentes, et de préciser leur contribution aux objectifs fixés par la SNBC pour chaque grande orientation sectorielle et transversale.

## ■ RECOMMANDATION - PARTIE 4

---

Le HCC rappelle ses recommandations pour la suite du parcours du projet de loi :

- Au cours de la phase parlementaire : signaler l'impact supposé des amendements quant à l'objectif national de neutralité carbone.
  - Une fois la loi promulguée : mettre à jour l'étude d'impact en vue de guider la préparation des décrets d'application.
  - Dans le texte de loi : prévoir un dispositif de suivi et d'évaluation *ex post*, et préciser les indicateurs de suivi et les dates d'évaluation.
  - Renforcer le pilotage de la SNBC vers la neutralité carbone.
-



